



Location de vacances / Annulation du propriétaire

Par mellowdingo

Bonjour,

J'ai réservé et payé une location de vacances courant novembre 2018 pour l'été 2019 sur le site Homelidays avec "confirmation immédiate".

Deux mois plus tard, le propriétaire a annulé et remboursé ma réservation, avant de remettre le bien en location à un tarif supérieur.

Le site s'est positionné en intermédiaire a dégagé toute responsabilité.

Précisons que la location était en France et que je suis moi-même domicilié en France.

Il me semble dès lors que la loi française devrait s'appliquer, bien que le site soit domicilié au Royaume-Uni.

Pouvez-vous m'indiquer s'il j'ai droit à quelque forme d'indemnisation que ce soit (arrhes ou accompte) puisque j'ai versé l'intégralité de la somme ainsi qu'une caution?

Merci de votre réponse.